

Communication et publicité autour du vin

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 18 juin 2021

Mâcon – Université de Bourgogne, 9, rue de Flacé.

DUREE

1/2 journée de formation de 3 heures 30 : de 9 h à 12 h 30

INTERVENANT

Michel Desilets,
Avocat au barreau de Lyon

PROGRAMME

INTRODUCTION

I. UN ENCADREMENT STRICT DE LA PUBLICITÉ

1. Les supports limitativement autorisés
2. Le contenu autorisé
3. Le cas de la publicité indirecte
4. La récente évolution législative

II. UNE MISE EN ŒUVRE : DE L'OBSCURITÉ (OBSCURANTISME ?) À LA LUMIÈRE

1. Exemples de censure
2. Exemple d'un revirement pragmatique
3. Exemple d'un débat

III. UN ARSENAL RÉPRESSIF LAISSÉ À L'INITIATIVE PRIVÉE

1. Les acteurs de la répression
2. Les sanctions encourues

IV. DE QUELQUES CONSIDÉRATIONS COMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES

1. Le cas de la diffusion en France d'images filmées à l'étranger comportant des messages publicitaires
2. La réglementation française dans l'Union européenne
3. Un point de comparaison à l'international : l'Australie

MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

Philippe GONOD, secrétariat des formations de droit rural

Mail : philippe.gonod@u-bourgogne.fr

Tel : 03 85 21 94 22

Site universitaire de Mâcon

Université de Bourgogne

9, rue de Flacé 71000 Mâcon

TARIFS

Coût de la formation : 150 € TTC